



L'AMI DE REZE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZE

Février 91

10

EDITORIAL

Si, si l'Association des Amis de Rezé est bien vivante même si le dernier guide de la ville l'a oubliée. Certes, elle est sans doute un peu trop discrète. Et pourtant pour la première fois, elle a tenu une conférence publique devant une centaine de personnes à la Trocardière.

En Janvier, plusieurs membres du bureau Mmes PROUST et LARIGNON Mrs AZAIS et KERVAREC ont rencontré les élus Mr GUINE et RETIERE adjoints au maire, Mr MESSINA sub-délégué à la Culture.

Cette rencontre a permis de faire le point sur la politique municipale en matière de protection du patrimoine, chantier de fouilles, parcours historique, musée St Lupien, programme de restauration et de mise en valeur de la Balinière, chapelle de Praud, préservation des sites naturels (bois des Poyaux, vallée de la Sèvre, de la Jaguère, de l'lette, mais aussi de la Loire). Notre Association a dix ans et trois livres relatifs à l'Histoire locale ont été publiés.

- Rezé pendant la Révolution et l'Empire
- Rezé au XIX^e siècle tous deux par M. KERVAREC
- Les Rezéens dans la Seconde Guerre Mondiale par Mmes LAMOTTE D'INCAMPS, LARIGNON et PROUST

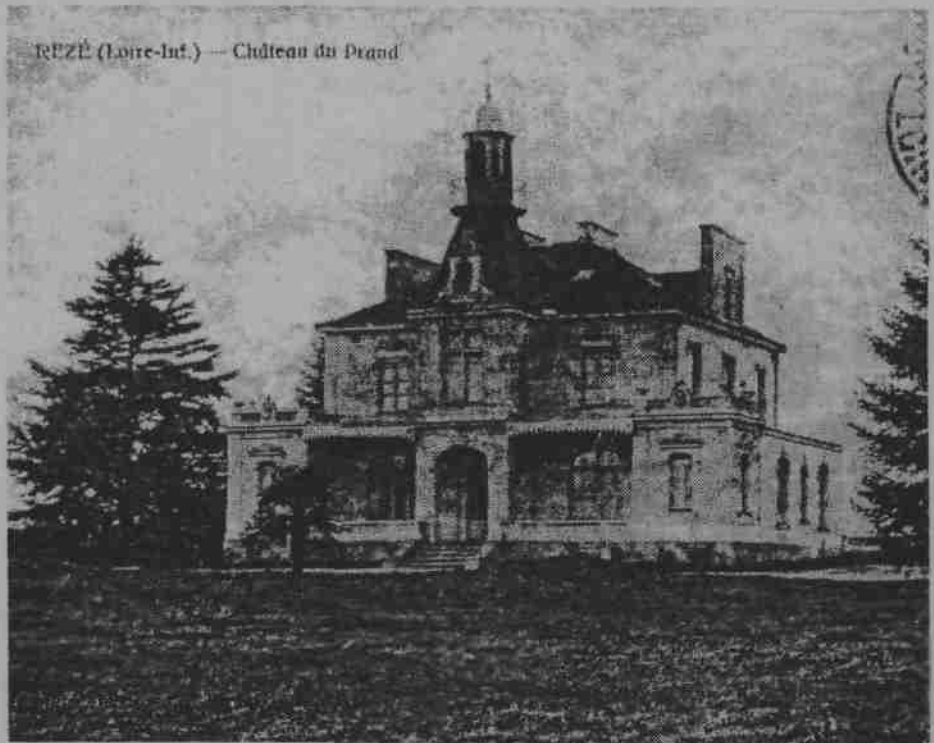
Mmes LARIGNON et PROUST ont mis la dernière main à un second ouvrage qui sera consacré à un Rezéen ayant joué un rôle essentiel dans le parti royaliste légitimiste au 19^{ème} siècle, Edouard de MONTI de REZE.

Nous espérons tous que cet ouvrage puisse rapidement parvenir au public et nous savons qu'il ne sera pas déçu. Ce livre est riche et, de plus, se lit comme un roman.

A suivre, Mr KERVAREC doit publier un nouvel ouvrage qui reprend et développe sa conférence de la Trocardière : "Monde médiéval, toponymie et cadastre : REZE"

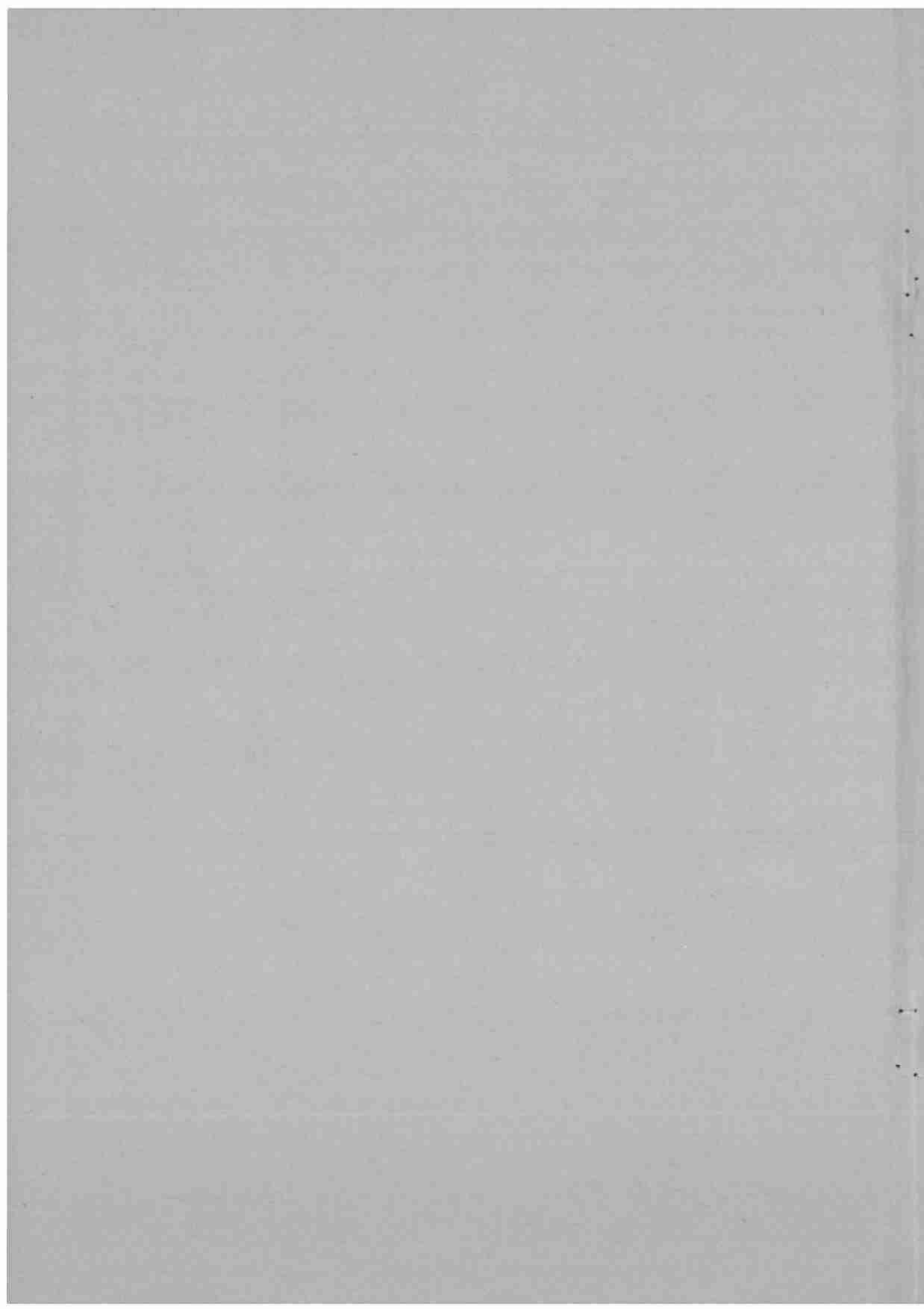
Pour tous les Rezéens amoureux de leur Histoire et soucieux de la faire connaître, il existe encore bien d'autres axes de recherches. Toutes les bonnes volontés sont admises à l'Association des Amis de Rezé. Alors rejoignez nos rangs.

Le président



SOMMAIRE

Vie de l'Association	Liliane BIRON	p. 2
Fouilles Archéologiques	Daniel PENEAU	p. 4
Marins de Trentemoult	Pierre ROUAUD	p. 14
Histoire de Pêche	Pierre ROUAUD	p. 16
L'Espionnage à REZE pendant la Révolution	Michel KERVAREC	p. 20



VIE DE L'ASSOCIATION

Le président dans son éditorial a fait le point sur les travaux des adhérents de la Société des Amis de REZE et fait appel aux "Rezéens amoureux de leur Histoire" pour qu'ils se joignent à nous.

A côté d'ouvrages de longue haleine comme ceux de Michel KERVAREC, Gilberte LARIGNON et Heliette PROUST il y a des travaux de dimensions plus modestes qui paraissent sous forme d'articles dans notre bulletin.

Une quinzaine de personnes ont coopéré jusqu'à maintenant à la rédaction ou à l'illustration (plus si on ajoute un groupe d'élèves du collège ALLENDE et de leur professeur) ; certains une fois, d'autres une dizaine de fois, voire plus.

Signe encourageant deux nouvelles signatures apparaissent dans le n° 10. mais nous aimerions encore élargir le cercle des "rédacteurs".

Il y aurait du travail aussi pour recueillir des témoignages de Rezéens sur la façon de vivre autrefois dans leur village, sur une anecdote de la vie locale, sur un personnage, sur un lieu ou un monument etc...

De bonnes volontés seraient nécessaires pour trouver les sujets intéressants, collecter les informations et ensuite les transcrire pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

Les personnes désireuses de nous apporter leur concours à quelque niveau que ce soit peuvent prendre contact par courrier au siège de l'association

Hôtel GRIGNON DUMOULIN
place J. B. Daviais
44400 REZE

ou chez

Mme Liliane BIRON
14 rue du Moulin à l'huile
44400 REZE
40.75.02.90

ou chez

Mme Danièle DESFONTAINES
18 rue des Grands-Courtils
44400 REZE

Je profite de cet article pour rappeler la composition du conseil d'administration de notre association :

Présidente d'honneur : Mme Yvette KOTAKIS
Président : Mr Michel KERVAREC
Secrétaire : Mr Thierry PINSON
Secrétaire adjoint : Mr Yann VINCE
Trésorière : Mme Danièle DESFONTAINES

Trésorière adjointe et responsable du Bulletin :
Mme Liliane BIRON

Membres du bureau : Mr Gilbert AZAIS-Mme Gilberte LARIGNON-Mr

Philippe LECOQ-Mr Pierre LEGLAND-Mme Simone LERAY-Mr Gaston NEAU-Mr Daniel PENEAU-Mme Héliette PROUST-Mr Pierre ROUAUD-Mr Michel ROUESNE-Mme Maire-Thérèse VASSENER.

La date de l'assemblée générale de notre association n'est pas encore arrêtée mais aura probablement lieu comme chaque année fin mars début avril ; un avis paraîtra dans la presse.

Cotisation pour l'année 1991 30,00 F donnant droit aux bulletins gratuits.

Siège de la S.A.R. Hôtel Grignon Dumoulin
Place J.B. Daviais
44403 REZE CEDEX
CCP 4323 74 F NANTES

Liliane BIRON

VUE GENERALE des FOUILLES

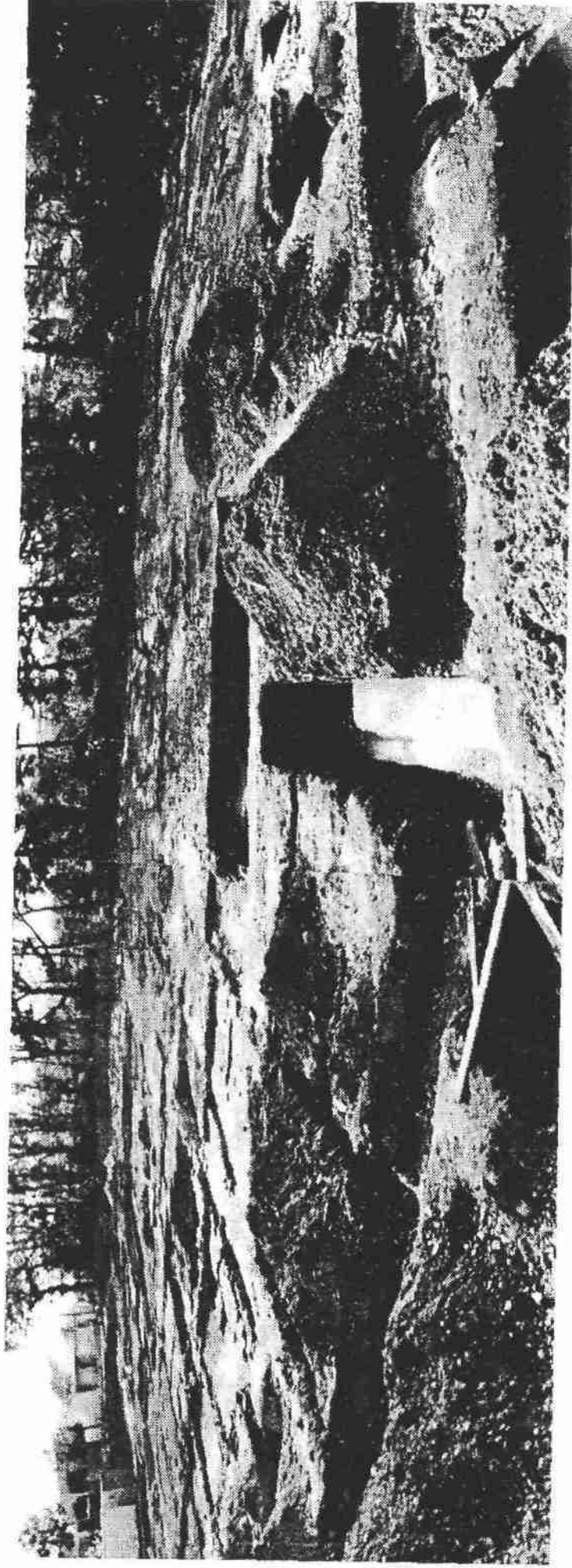


Photo de Mr D. PENEAU

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES À REZE

Site dit "JARDIN PEIGNE"

Les travaux de fouilles archéologiques entrepris du début de l'année 1989 au 30 Septembre 1990, boulevard Le Corbusier, par une équipe d'archéologues de la Direction Régionale des Antiquités Historiques, dirigée par Stéphane DESCHAMPS, ont permis la mise à jour d'une partie d'un quartier résidentiel de la ville antique de RATIATUM.

La découverte de deux "DOMUS" (grande maison romaine en milieu urbain, par opposition à la "VILLA", vaste maison au centre d'un domaine rural) est d'autant plus intéressante que dans les Pays de Loire seulement trois d'entre elles ont été mises à jour : une au MANS, les deux autres... à REZE.

Au premier siècle de notre ère, RATIATUM, dont l'origine du nom suscite bien des controverses, était une ville romaine très importante sur la façade atlantique de l'Empire. Les historiens s'accordent à dire que c'était la deuxième ville de la nation pictone (la capitale en était LEMONUM-POITIERS).

Ce grand port picton dépassait même son voisin de la rive nord de la Loire : COMDEVICTUM (ville du confluent), lequel allait, par la suite, devenir PORTUS NAMNETUM (port des NAMNETES), puis NANTES.

De par l'étendue et la densité des lieux habités, on peut évaluer la population de REZE à 20.000 personnes au premier siècle alors que NANTES ne devait pas dépasser 5.000 habitants.

Si l'occupation du site date, très certainement, du néolithique, ce sont les Romains qui y créèrent la première véritable organisation urbaine.

Pour les archéologues, ce site présente une importance toute particulière car, si le mobilier gallo-romain, la céramique et l'habitat sont bien connus, ce qui les intéresse ici, ce sont les problèmes d'urbanisme (la ville et son organisa-

tion).

Or, REZE présente un caractère d'organisation urbaine particulier : un port à la fois fluvial, puisque situé sur la rive d'un grand fleuve, mais aussi maritime par son implantation non loin de la mer, et donc à la croisée des échanges commerciaux lointains.

Après la conquête de la "GAULLE CHEVELUE" par Jules César, celle-ci est divisée en provinces administratives. La nation pictone, limitée au nord par la Loire, fait partie de la deuxième AQUITAINNE alors que le pays namnète est compris dans la troisième LYONNAISE. Il semblerait donc que la raison d'être du port de RATIATUM est liée au contrôle de la partie Nord de cette province et surtout à une surveillance des rives de la Loire.

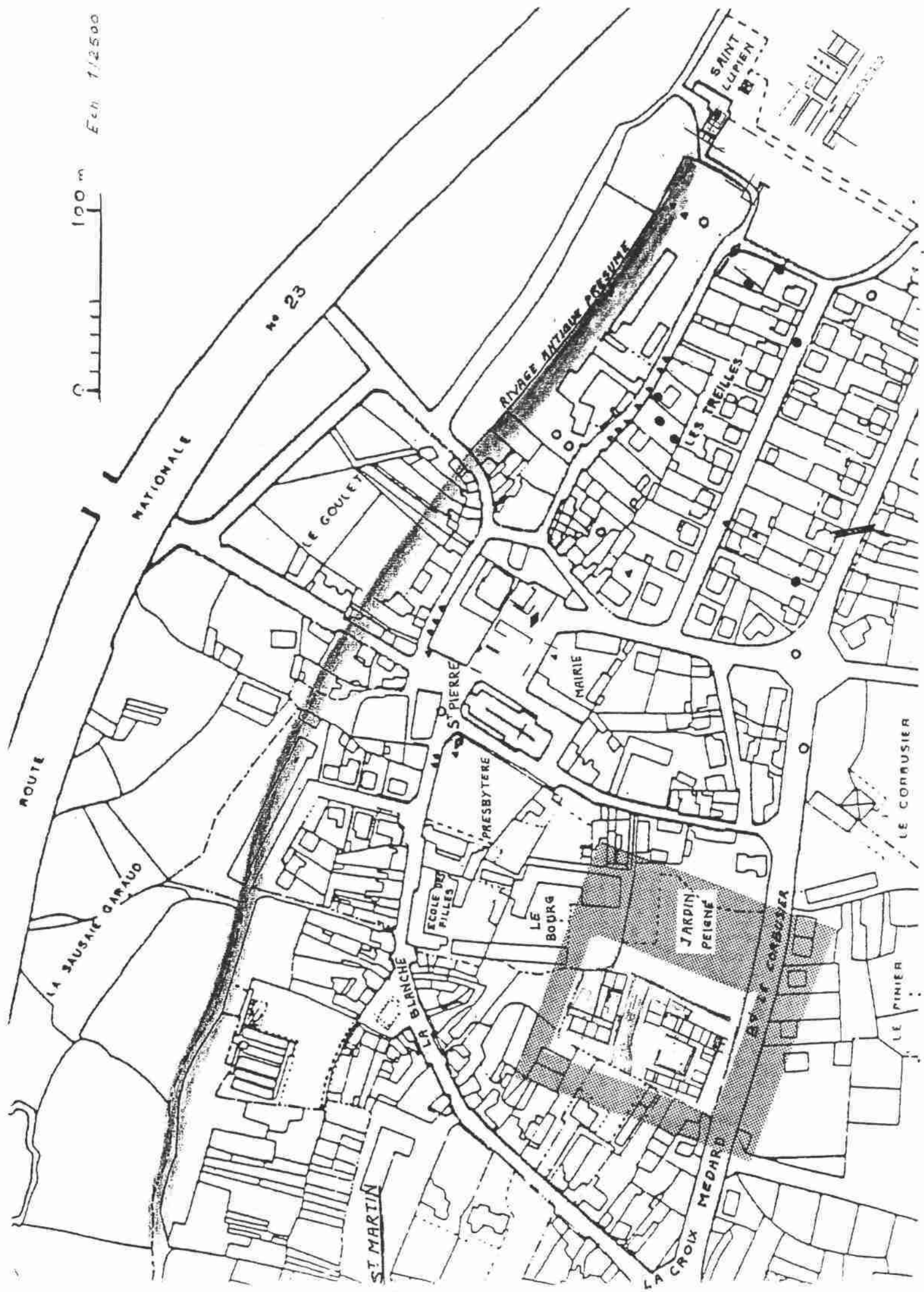
N'oublions pas que quelques dizaines d'années plus tôt, lors de la conquête de la Gaule, les PICTONS et leur roi DURATIUS étaient inféodés aux ROMAINS alors que les NAMNETES, alliés aux VENETES au nord de la Loire, étaient leurs ennemis déclarés puisqu'ils s'étaient même soulevés contre l'envahisseur ; ils furent vaincus lors de la fameuse bataille navale au large des côtes morbihannaises.

Les Romains avaient donc tout intérêt à surveiller attentivement cette frontière naturelle séparant deux peuples d'origines et de conviction aussi opposées.

NAISSANCE DE REZE

L'agglomération qui donna naissance à RATIATUM a dû succéder à un village indigène et semble avoir connu un essor rapide dès le règne d'AUGUSTE (-27 avant J.C.) à la fin de celui de CLAUDE (54 de notre ère). L'activité portuaire paraît être le moteur du développement urbain.

Ech. 1/2500



Les fouilles de 1982 à 1984 ont montré que les activités artisanales étaient remplacées par de grands entrepôts en bordure du port, mais cette prospérité ne dure pas. Dès la fin du II^{ème} siècle, de nombreux bâtiments sont déjà abandonnés ou brûlés. La crise de la fin du II^{ème} siècle et l'envasement du Seil précipitent la décrépitude du port. Un sursaut d'activité sera tout de même observé vers la fin du III^{ème} et IV^{ème} siècles.

Dès la fin de l'Antiquité, le déclin de RATIATUM est amorcé. Il faut analyser ce phénomène en fonction des modifications des frontières politiques.

Après la conquête romaine, le rattachement de notre région au POITOU avait entraîné le développement important du RATIATUM gallo-romain pour les raisons citées plus avant. Aux VIII^{ème} et IX^{ème} siècles, la reconquête et l'expansion de la province de BRETAGNE au sud de la Loire annulent les raisons d'être de REZÉ. Aucun intérêt ne motive l'existence de deux villes portuaires voisines et concurrentes. La cité du bord de Seil va donc périr alors que NANTES va voir sa prépondérance s'affirmer. A cela, plusieurs raisons :

- REZÉ s'étire le long du Seil sur une longueur de 4 Km environ (du PORT AU BLE jusqu'aux COUETS) et s'étale sur une largeur de 300 à 500 m (de la route de Pornic actuelle jusqu'aux environs de la ligne de chemin de fer). La cité ne présente pas de centre monumental et sa forme allongée la rend difficilement défendable contre un envahisseur éventuel. Elle n'héberge aucun pouvoir administratif, ni religieux important puisqu'elle dépend directement de POITIERS. Le Seil a tendance à s'envaser ce qui gêne le trafic portuaire dont elle tire sa richesse.

- A l'inverse, NANTES, qui se trouve située sur la rive nord de la Loire -au confluent du fleuve et de l'ERDRE- bénéficie d'un centre constitué et d'une ligne de fortification périphérique efficace. Elle est le siège des Ducs de BRETAGNE et de l'évêché. Et quand on connaît le poids du pouvoir ecclésiastique au Moyen-Age -qui fait aussi fonction de pouvoir politique- on comprend mieux les raisons de la prépondérance de cette ville. De plus, le fleuve la rend accessible

aux navires de haute mer, ce qui ne peut que donner de l'importance à son port.

A l'époque mérovingienne, une partie de la ville romaine est transformée en nécropole à sarcophages et les ruines sont réutilisées pour l'édification de sanctuaires chrétiens : Notre-Dame la Blanche, Saint-Lupien, Saint-Pierre, etc...

Du Moyen-Age jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, la zone habitée, couvrant l'agglomération antique, n'est plus continue. On trouve une succession de petits villages dont les maisons sont regroupées autour d'un lieu de culte : La Blanche, La Croix-Médard, etc...

L'habitat s'est dispersé en un site multipolaire qui fait que REZÉ a toujours eu du mal à faire communiquer ces agglomérations distinctes.

Cet urbanisme est hérité directement de l'époque gallo-romaine en ce sens que chacun de ces lieux de culte s'est implanté sur l'emplacement d'un bâtiment public de cette période.

Les bâtiments publics gallo-romains étaient très bien construits donc mieux conservés dans le temps. Le christianisme étant apparu assez tôt, et le système de vie n'ayant plus rien de commun avec celui de l'époque romaine, ces lieux publics furent transformés en lieux de culte, tout ceci modifiant profondément le tissu urbain.

Les fouilles du centre du bourg ont démontré comment cet urbanisme se modifia du IV^{ème} au V^{ème} siècle.

A l'origine, des bâtiments publics gallo-romains, organisés suivant un schéma d'urbanisme de type méditerranéen, perdurèrent jusque vers le V^{ème} siècle. La création de l'église Saint-Pierre, sur l'emplacement des anciens thermes, avec l'implantation du cimetière attenant au lieu du culte, entraîna la déviation des rues. Cette église grandit avec l'augmentation de la population ; la superficie du cimetière suivit la même progression.

Une zone de plus en plus importante n'est plus urbanisée au cœur de la cité. Les rues ne peuvent plus la traverser

Les dernières campagnes de fouilles sur REZÉ ont été conduites sur deux sites principaux qui ont permis de mettre à jour des quartiers à vocations différentes :

- **SAINT-LUPIEN** : Quartier composé de locaux à usage d'entrepôts :

De vastes constructions rectangulaires, d'un type bien connu dans le monde romain, démontrent la proximité d'un port dont on n'a, semble-t-il, pas encore trouvé d'éléments constitutifs.

"Par la notion de port, il ne faut pas imaginer des quais et des docks comme nous en connaissons aujourd'hui, mais plutôt des appontements en bois avec des poteaux équipés d'anneaux d'amarrage et des plans inclinés servant de cale pour débarquer les marchandises".

Les fouilles ont permis de retrouver des fragments d'amphores d'origines diverses, servant à transporter l'huile en provenance de Bétique (l'actuelle Andalousie) ou du vin d'Italie ou d'Espagne. La grande quantité de fragments d'amphores de toutes provenances atteste d'un commerce important avec toutes les parties de l'Europe au premier siècle de notre ère.

L'une des fonctions importantes de RATIATUM était celle d'un port permettant de redistribuer tout ce qui arrivait par les navires.

- **LE JARDIN PEIGNE** : **Boulevard Le Corbusier**

Depuis Juillet 1989 jusqu'au 30 Septembre 1990, la ville de Rezé a laissé à la disposition des archéologues un terrain de 9000 m² dont elle s'est portée acquéreur. Cet espace, dit "Jardin PEIGNE" du nom de son ancien propriétaire, est situé le long du boulevard Le Corbusier, au centre d'un triangle dont les pointes seraient la "maison radieuse" au sud, l'église St-Pierre au nord et le carrefour de la Croix-Médard à l'ouest.

Les recherches qui ont eu lieu sur ce site ont permis de mettre à jour une partie d'un quartier résidentiel de la ville gallo-romaine.

Les différentes constructions fouillées révèlent deux grandes habitations avec une cour centrale, organisées de part et d'autre d'une rue principale orientée est-ouest et bordée de portiques.

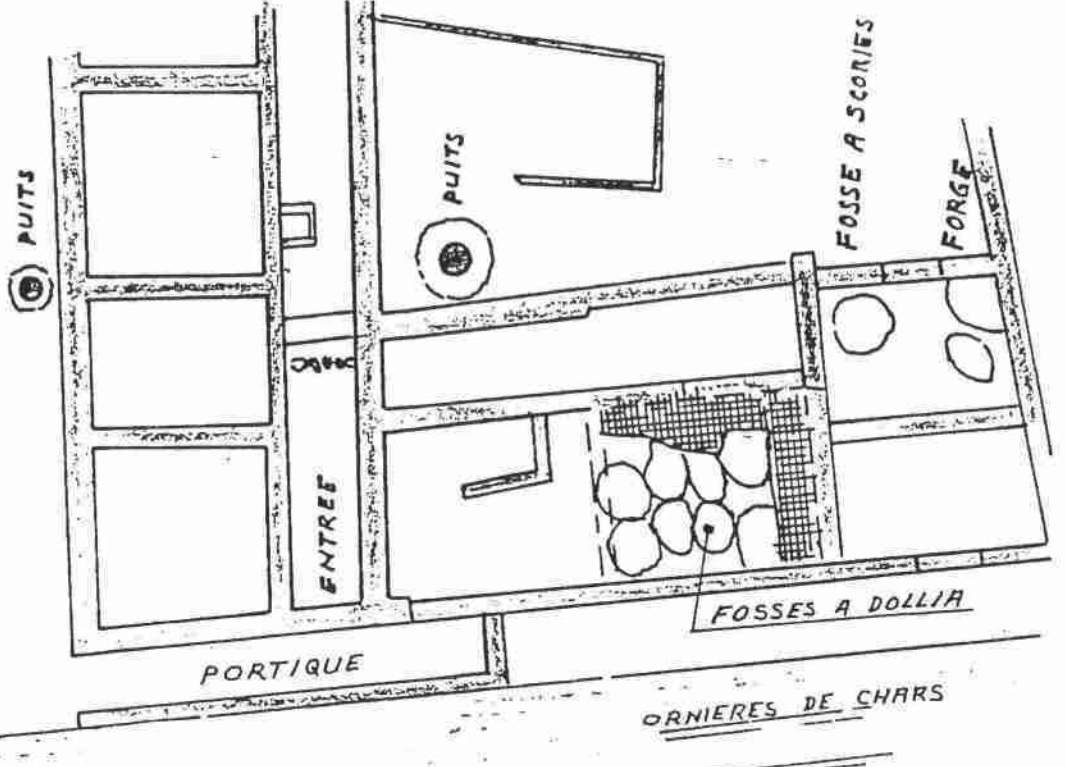
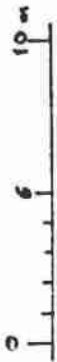
Ce type d'habitation, dont on ne connaît qu'un exemple dans l'Ouest, témoigne des influences romaines dès le début du premier siècle de notre ère, dans notre région.

L'accès au site, par le boulevard Le Corbusier, nous fait découvrir directement l'emplacement de la première domus. C'est un bâtiment qui occupe à lui seul toute la surface d'un îlot : 35 m x 35 m, soit 120 pieds romains ; cela correspond exactement au parcellaire du cadastre romain, appelé "actus" et dont on retrouve aisément la trace encore aujourd'hui en observant le plan cadastral du secteur St-Martin tout proche.

Au début des fouilles, les archéologues pensèrent se trouver devant les restes d'un bâtiment public, peut-être d'un temple lié au culte des eaux parce qu'un aqueduc conduisait l'eau dans un canal circulant sur la périphérie d'une cour. En fait, la suite des travaux révéla qu'on se trouvait devant les vestiges d'une grande habitation de type domus, construite pour un riche propriétaire : il n'était, en effet, pas donné à tout le monde d'utiliser l'eau courante pour le seul plaisir des yeux.

Cet espace est bordé de quatre portiques avec toit en appentis tourné vers l'intérieur, et soutenu par une colonnade de briques. Les archéologues ont retrouvé de nombreux fragments de colonne en brique enfouis dans le sol. La cour était située légèrement en contre-bas. On y distingue deux massifs de fondation en éléments de terre cuite qui pouvaient soutenir des sculptures mais rien n'a été retrouvé qui puisse accréditer cette hypothèse.

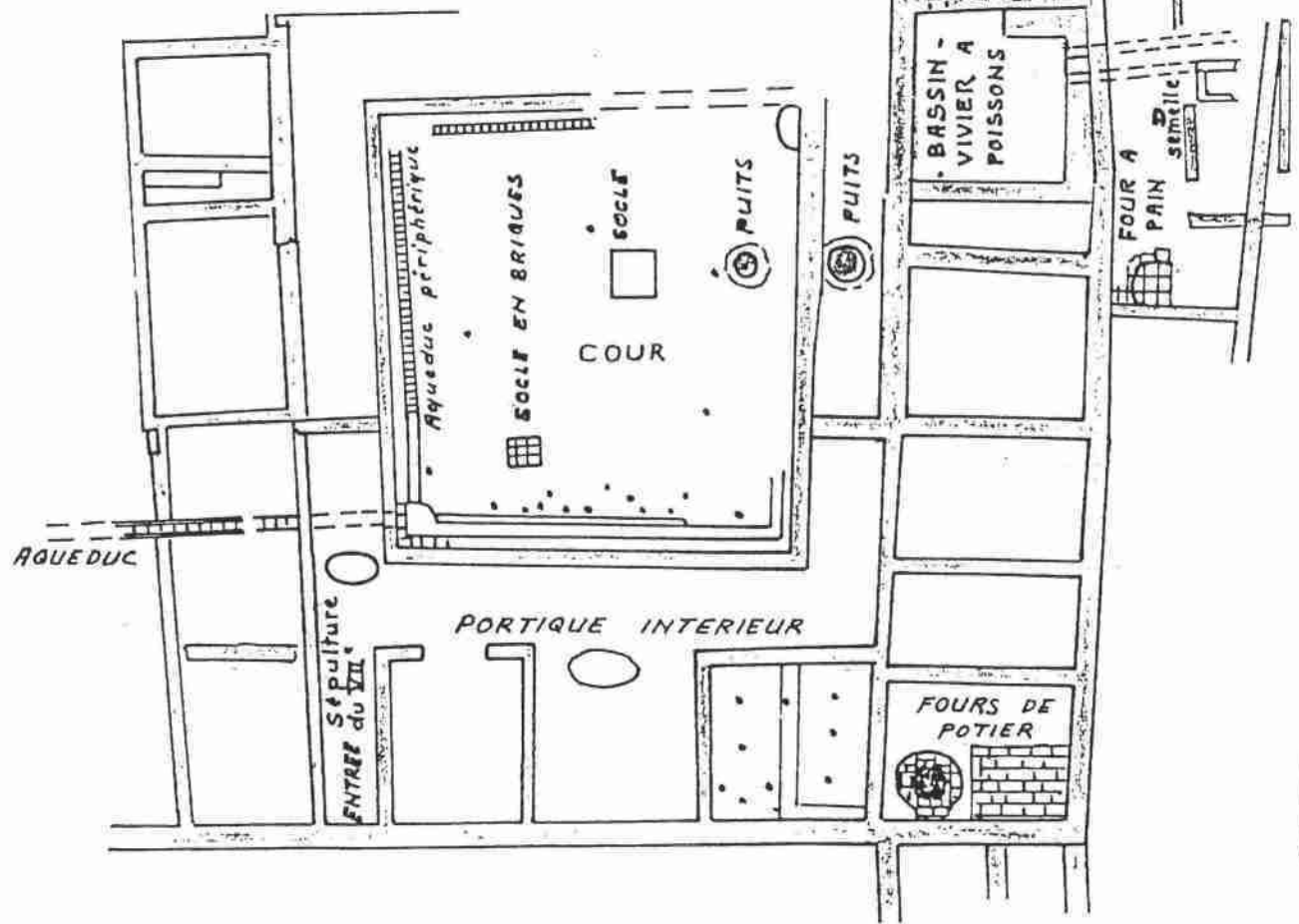
En périphérie de cette cour, un canal en briques, assez bien conservé, était alimenté en permanence par un aqueduc amenant l'eau captée dans une source située plus à l'ouest, en dehors de la zone de fouilles. Cette eau, circulant à ciel ouvert, était sans doute utilisée pour la consommation mais aussi pour l'agrément. Elle devait également avoir une valeur ostentatoire : si, aux périodes médiévales et modernes, l'hygiène était déplorable, à l'époque romaine, elle était primordiale et seuls les bâtiments publics ou les riches propriétaires étaient ainsi équipés.



RUE

PORTIQUE

BOUTIQUE DE BOULANGER



RUISSEAU DU LANDREAU

PORTIQUE INTERIEUR

FOURS DE POTIER

FOUR A PAIN semelle

BASSIN - VIVIER A POISSONS

A l'Est de cet espace clos se trouvent deux puits dont l'un servant probablement d'exutoire au canal périphérique de la cour.

L'habitation proprement dite est composée d'une douzaine de pièces réparties dans trois ailes ouvrant sur cette cour. Le sol de la partie habitable, constitué de brique pilée et damée, est particulièrement bien conservé.

L'usage de chacune des pièces n'a pu être déterminé avec précision sauf pour quelques-unes d'entre elles.

Ainsi : dans l'angle N-E du bâtiment, on trouve une pièce excavée dans le sol dont les murs comportent à la base deux cavités. Ces ouvertures pourraient être des entrées de canalisation servant à évacuer de l'eau vers le ruisseau du Landreau, tout proche.

Cette pièce faisait, sans doute, usage de bassin et de vivier car les archéologues ont retrouvé des arêtes de petits poissons du genre "éperlan", en assez grande quantité.

Le local ainsi aménagé servait probablement à conserver des petits poissons pour la consommation des habitants du lieu, voire même à préparer le garum, cette sauce à base de poissons marinés dont raffolaient les romains.

A côté de cette cave, accolée aux murs extérieurs de la domus, on discerne une série de boutiques dont l'ouverture sur la rue est protégée par un portique que devait surmonter un auvent de tuiles assez semblable à celui de la galerie entourant la cour intérieure de l'habitation.

L'échoppe la plus à l'Est comportait une arrière-boutique dans laquelle on a retrouvé l'installation artisanale d'un boulanger avec l'emplacement des meules servant à broyer le grain, et la sole inférieure d'un four à pain.

Pour la petite histoire, on y a aussi découvert une semelle cloutée de chaussure d'enfant, émouvant témoignage d'une trace de vie bi-millénaire.

A l'angle S-E de la domus, et en dehors de celle-ci, une autre boutique a été mise à jour : c'est celle d'un potier ou d'un céramiste. Ce qui

est intéressant dans cette découverte, c'est que l'on s'aperçoit qu'à un moment donné le propriétaire de l'officine attenante à la domus s'est rendu vraisemblablement acquéreur de l'une des salles de la grande habitation pour y construire deux fours de potier ou de céramiste dont les archéologues ont retrouvé les embases.

D'après ces modifications de l'usage des pièces de la domus, dans les années suivant sa construction, on peut imaginer que le plan d'urbanisme de la ville a été conçu un peu trop grand, ou bien que ce sont les revers de fortune du propriétaire qui l'obligèrent à céder une partie de ses locaux.

Par ailleurs, la présence de potiers dans cette partie de l'agglomération signifie qu'on se trouve en limite de celle-ci. Ce genre d'activités, à haut risque d'incendie et de nuisances provoquées au voisinage, fait qu'il est presque toujours repoussé hors des lieux peuplés.

Par ces constatations, on peut donc déduire qu'au cours du II^{ème} siècle, cette partie de la ville s'est relativement dépeuplée.

D'autres éléments plaident en faveur de cette hypothèse :

Les volumes constitutifs de cette grande habitation sont pratiquement toujours restés les mêmes. On ne trouve pas trace de démolition ou de reconstruction malgré des signes évidents d'occupation humaine jusqu'aux V et VI^{èmes} siècles.

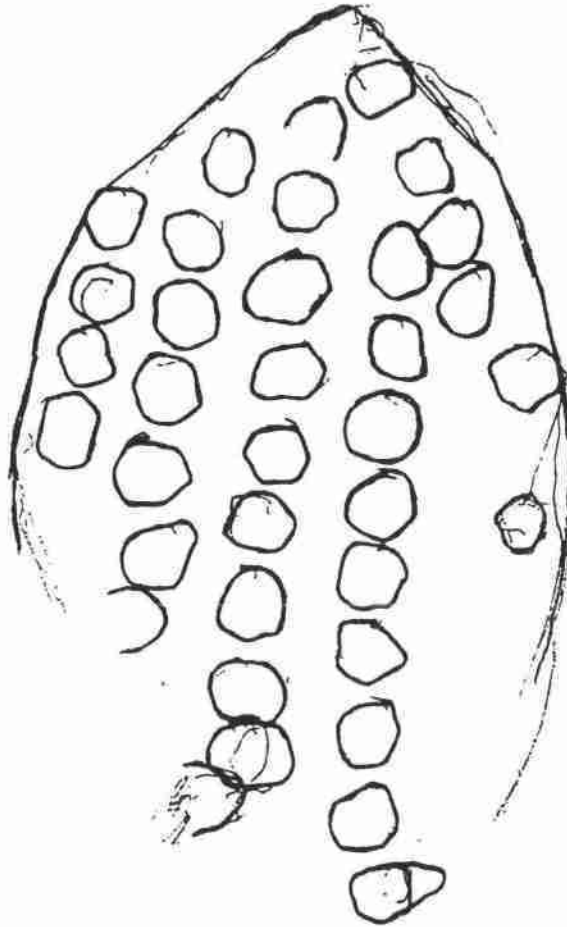
Cette zone ne semble avoir fait l'objet que d'une seule occupation dense depuis sa création.

La découverte de quatre sépultures mérovingiennes, datant du VII^{ème} siècle, toutes placées parallèlement à des murs, prouve que ceux-ci étaient encore visibles en élévation à cette époque, et que nous nous trouvons là en limite d'agglomération.

Au nord de cette première habitation, un espace, dégagé de toute trace de construction sur une largeur de 8 mètres environ, et orienté d'est en ouest, indique le tracé d'une rue.

Contrairement à une idée reçue, les voies romaines ne sont pas obligatoirement constituées de grandes dalles de pierre mais, très fréquemment,

UN TEMOIGNAGE EMOUVANT ...



Il y a 2000 ans,

cette semelle cloutée

était celle d'une chaussure d'enfant ...

d'une superposition de lits de cailloutis parfaitement tassés pour faciliter le roulement des chars.

Les fouilles, ici, on fait apparaître le niveau de rue le plus ancien connu à Rezé. Cette voie date, vraisemblablement, des années 20 après J.C. Le niveau inférieur, donc le plus ancien, montre distinctement deux ornières parallèles laissées par le passage des chars.

La datation aux alentours des années 20 après J.C., avec une précision de l'ordre de 10 ou 15 ans en plus ou moins, a été rendue possible grâce à la superposition des couches de cailloutis dans lesquelles on a retrouvé des éléments de datation parfaitement connus des archéologues tels que : monnaies, objets divers, fragments de poteries, etc... Le dernier niveau peut être situé vers la période paléochrétienne puisque des objets, identifiés comme étant du Vème siècle, ont été découverts en surface.

Cette rue était bordée de portiques composés de colonnes en briques rondes enduites de stuc supportant des toits en appentis ou des balcons lorsque les maisons riveraines étaient à étage. Cet agencement permettait aux piétons de circuler : à l'écart de la circulation des chars (2.000 après, les problèmes restent les mêmes) et, aussi, à l'abri des intempéries. Elle était régulièrement entretenue et remblayée par l'adjonction de couches de cailloutis damées.

De l'autre côté de la rue se trouve la deuxième domus mise à jour par les archéologues.

De conception et de dimensions assez semblables à la première, elle ne semble pas avoir possédé de système d'eau courante aussi luxueux que celui de la maison voisine.

Sa période de construction est, sans doute, postérieure à la réalisation de la rue par les romains. Ces derniers ayant cadastré le secteur et établi des rues entre les îlots, dans les années 20 à 30 après J.C., l'implantation des premiers bâtiments ne se fit que progressivement dans les décennies qui suivirent, et ceci souvent au détriment d'habitations antérieures de type gaulois.

Cette domus est composée d'une cour centrale, longée par une galerie avec les pièces

d'habitation réparties autour suivant un plan typiquement romain importé d'Italie.

La galerie, orientée E-O, se prolonge jusqu'à la rue où devait se trouver la porte d'entrée, protégée elle-même par un portique à colonnes bordant la voie.

A l'intérieur de la cour, trois soubassements de murs en pierres sèches témoignent de l'existence antérieure d'une construction de type gaulois qui dut être rasée pour faire place à la domus gallo-romaine vers les années 40 à 50 après J.C.

Le terrain étant en pente, on profita de cette destruction pour remblayer le sol sur une assez grande hauteur près du lit du ruisseau du Landreau.

Dans la cour, des sondages ont permis de découvrir des fosses dépotoirs dans lesquelles on trouva de nombreux os d'animaux domestiques : porcs, moutons, chèvres, bovidés, etc...

L'une des pièces de la maison attire l'attention par ce qui semble être un sol pavé de pierres taillées, disposées régulièrement. En réalité, ce pavage n'est que la face extérieure des murs qui se sont effondrés à l'intérieur du bâtiment.

Les archéologues ont pu retracer la chronologie de l'utilisation de cette salle.

Vers la fin du IIème siècle, cette pièce, partie intégrante de la domus, voit son utilisation transformée. On creuse son sol pour y enterrer plusieurs "DOLLIA" (énormes jarres en terre cuite dans lesquelles on conservait les graines ou l'huile). Plus tard, au IVème ou Vème siècle, on retira les récipients en se contentant d'aplanir le sol sans comblement pour le ramener à son niveau primitif. Ceci eut pour effet de déchausser la base des murs. Une remontée de la nappe phréatique ramollit la terre et déstabilisa le terrain, si bien que les murs s'écroulèrent vers l'intérieur de la pièce. Une certaine quantité de mobiliers divers fut ensevelie ce qui permit aux archéologues de dater, avec une relativement bonne précision, tous ces événements.

IL Y A 2000 ANS,

L'UNE DES PREMIERES RUES DE REZÉ



Voie romaine bordée de portiques

dessin de Mr PENEAU

La partie orientale de la domus est celle dont les archéologues ont pu reconstituer l'histoire avec le plus de précision.

Les fouilles ont montré que l'habitation principale s'arrêtait primitivement juste après la "chambre aux dollia" et qu'un espace vide existait entre cette pièce et la muraille clôturant la propriété.

Plus tard, on dressa un mur de maçonnerie pour fermer cet espace inoccupé et constituer, ainsi, un grand local avec accès sur la cour.

Par la suite, on fit murer la porte et pratiquer une ouverture donnant sur la rue : deux poteries votives caractéristiques ont été retrouvées dans les fondations à cet endroit.

Un soubassement de forge et deux fosses à scories ont été mises en évidence dans l'angle N-E de la pièce.

La condamnation de la porte d'accès à la cour, remplacée par une autre ouvrant sur la rue, prouve que vers la fin du II^{ème} siècle, cette partie de l'habitation n'est plus comprise dans la domus.

On assiste là à un phénomène que l'on a pu observer en Gaule et que les archéologues appellent "TABERNISATION" : certaines grandes habitations sont amenées à céder une partie de leurs dépendances qui deviennent ainsi des locaux à usage commercial ou artisanal.

Un autre point important, mis en évidence par les fouilles, est l'existence du ruisseau du Landreau qui n'est plus, aujourd'hui, qu'un souvenir alors qu'il y a 2000 ans, il pouvait être utilisé pour le transport par barque.

Il semblerait que les archéologues aient retrouvé des restes d'embarcations de bois.

Ce qui est certain, c'est que le lit de ce cours d'eau a été recalibré à plusieurs reprises, probablement pour permettre le passage des barques, mais surtout pour se prémunir contre les inondations.

Pressés par le temps, les archéologues n'ont pu se livrer qu'à des sondages ponctuels sur le

reste du site. Ceci est regrettable car on peut penser que le sous-sol est encore riche de vestiges dont on aurait pu tirer enseignement.

Toutes les explications données dans ce texte n'engagent que l'auteur. Elles ne représentent que l'interprétation personnelle des indications offertes aux 3.000 visiteurs de la journée "portes ouvertes" (!) du 23 septembre 1990 par l'équipe d'archéologues qui a travaillé sur ce site pendant un an et demi.

Daniel PENEAU

(Illustrations de Mr PENEAU)

MARINS DE TRENTEMOULT

En 1978 à Nantes, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la naissance de l'écrivain, fut inauguré le musée "JULES VERNE" sur le site magnifique de la butte Saint-Anne. En même temps sous l'impulsion de Melle Courville, Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Nantes, une étude sérieuse fut entreprise afin de mieux connaître les relations de Jules Verne avec la mer. Une série d'articles fut publiée dans la presse locale et dans l'hebdomadaire "LE MARIN" sous la plume de Daniel HILLION, articles intitulés "il y a 150 ans Jules Verne".

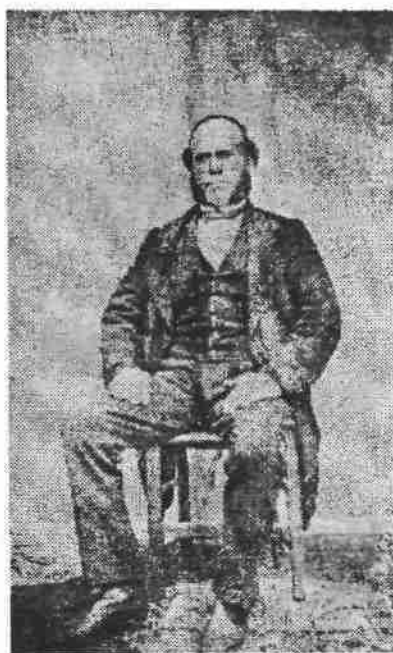
"On recherche le Capitaine Ollive" tel était le titre de l'un d'entre eux. Jules Verne, écrivain de l'imaginaire, avait effectivement eu des contacts directs avec la mer et avec les marins. De 1865 à 1886 il fut propriétaire et navigua sur ses 3 navires : les SAINT-MICHEL I, II & III sans parler d'autres voyages dont une traversée de l'Atlantique sur LE GREAT EASTERN. Le SAINT-MICHEL III luxueux Steam-Yacht (à propulsion mixte voile/vapeur) construit à Nantes fut acquis par Jules Verne en 1877.

Accompagné de son frère Paul il entreprit différentes croisières dans les eaux européennes et méditerranéennes qu'il devait décrire dans livres et articles. Ainsi dans l'ouvrage "De Rotterdam à Copenhague" nous lisons : "le SAINT-MICHEL était commandé par le Capitaine OLLIVE originaire de la petite île de TRENTEMOULT, charmant petit coin de terre tout à fait à part, échoué en pleine Loire en aval de Nantes et qui comme le Bourg de Batz a conservé ses moeurs spéciales, Maître au Cabotage notre capitaine est un homme prudent, un bon marin auquel on peut accorder toute confiance..."

Grâce à cet article, les descendants directs de ce fier marin furent retrouvés, mais il restait bien peu de choses dans la mémoire de cette famille et comme c'est souvent le cas, encore moins de documents et d'écrits. Fort heureusement une peinture anonyme du SAINT-MICHEL sous voiles devant Naples avait été pieusement conservée et est maintenant exposée au musée de la butte Saint-Anne. Une unique photo fut également retrouvée.

Me sentant, par attache familiale, directement concerné et descendant d'une autre famille de marins de Trentemoult, il me fallait aller plus loin dans cette recherche sur CHARLES-FREDERIC OLLIVE.

Ce fut la découverte des Archives Départementales de Nantes, avec leur mine de trésors hérités de l'Inscription Maritime, cette vieille institution datant de Colbert dit-on et où l'on retrouve tous ces documents spécifiques aux marins : matricules, rôles d'équipage minutieusement tenus à jour, navires, embarquements, débarquements, décorations, punitions (à l'encre rouge comme il se doit), désertions, maladies, morts en mer, naufrages... Il n'y a que l'embarras du choix ! Rare est la page du "Grand Livre" qui ne porte pas d'annotations particulières.



Quant à la filiation de ces marins du bord de Loire, tous sont Trentemousins de père en fils. La localisation est donc plus aisée, par contre il est plus difficile de se retrouver dans les différentes "familles" portant souvent le même nom et le même prénom. Il faut également consulter l'Etat-Civil de REZÉ avec patience et persévérance.

En consultant les écrits du Commandant LACROIX nous entrons un peu plus dans la connaissance de ces marins du XIX^{ème} siècle, plus spécialement dans le livre "Les Ecraseurs de crabes" réédité sous le titre "Les derniers voiliers-caboteurs français", qui retrace la vie extrêmement rude de ces hommes fiers et courageux.

Revenons à notre capitaine CHARLES-OLLIVE, né à Trentemoult en 1825. Il avait de qui tenir : son père AUGUSTIN OLLIVE né le 14 Thermidor An II (2.08.1774) était Maître au Cabotage et navigua jusqu'en 1856. Il fit naufrage sur le Chasse-Marée l'AS-TREE le 3 février 1843 au large de l'île d'Yeu. Il fut ensuite Garde-maritime à Haute-Indre et à Nantes. Il se retira en 1865 après 41 ans de navigation et de services.

Son grand-père AUGUSTIN-OLLIVE (1754-1832), également Maître au cabotage, Pilote-lamaneur, passa sa vie sur l'eau. Il obtint une autorisation spécia-

le du Préfet Maritime en date du 28 avril 1828 de pouvoir commander le Chasse-Marée SAINT-AUGUSTIN jusqu'au 1er janvier 1834. Il décéda à 78 ans avant d'arriver au bout de son contrat. Dire si ces gens de mer avaient les bateaux dans le sang !

Avec LOUIS OLLIVE né en 1730, marin lui aussi nous terminons la lignée ascendante.

CHARLES OLLIVE épousa ELEONORE OLLIVE, fille d'AUGUSTIN OLLIVE (1801-1860) Maître au cabotage et de MARIE-LOUISE OLLIVE.

Encore Maîtres au cabotage :

- son frère EMILE,
- son beau-frère AUGUSTIN-NOEL (1829-1879)

- son fils FRANCOIS (1857-1921)

- son autre fils CHARLES-THEOPHILE né en 1854

sans oublier un autre frère NARCISSE-ERNEST, marin, qui habita les Couëts.

On peut signaler une situation assez cocasse : en effet notre héros avait son grand-père, son père, son beau-père et son beau-frère qui se nommaient AUGUSTIN OLLIVE !

Pour corser l'affaire, les trois premiers cités naviguèrent ensemble ou séparément sur le "Chasse-marée" SAINT-AUGUSTIN dans les années 1818/1820 avec un de mes ancêtres CHARLES ERTAUD.

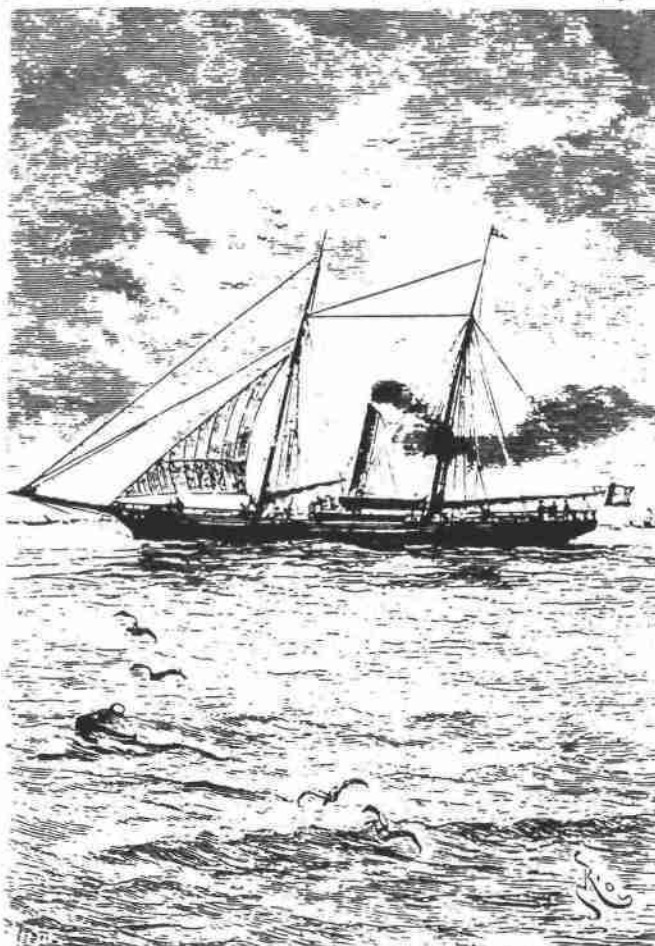
Parmi cette profusion d'OLLIVE, on trouve malgré tout quelques noms bien trentemousins pour les épouses : Anne CHAUVELON, Sophie-Alexandrine CHAUVELON, Jeanne SOULAS, Mathilde CHOIMET, Marie BERTRAND...

Citons quelques étapes et noms de navires qui firent la carrière de notre capitaine :

- Novice sur le "Lougre" LA JEUNE AMEEDÉ
- Il effectue son Service Armé sur la Frégate LA POMONE (1848)
- En 1851 il passe le brevet de Maître au cabota-

ge et gravit petit à petit tous les échelons pour arriver au grade de Capitaine. Il bourlingua sur :

- Le Brick LES AMIS REUNIS,
- Le Lougre LE TRENTEMOUSIN,
- Le Lougre CECILIA,
- Le Vapeur YANLU,
- Le Vapeur PAUL BOYTON,
- Le Lougre LE PINSON qu'il commanda de 1865 à 1877. Il est fort probable que le sobriquet "OLLIVE-PINSON" donné à sa famille provienne du nom de son bateau, par opposition à "OLLIVE-MOINEAU", du nom du Lougre que commanda son frère Emile. Les ports de passage du PINSON furent : BORDEAUX, LA ROCHELLE, PAIMBOEUF, DUNKERQUE, LIVERPOOL et PARIS.



Le « Saint-Michel »

plus magnifique croisière : TUNIS, MALTE, la SICILE, NAPLES, ROME où Jules Verne, comblé d'honneurs, fut reçu par le pape.

Bien des découvertes sont encore à faire : sur les navires, les équipages, la navigation, la vie à bord... J'espère que petit à petit les archives "officielles" et aussi "familiales" livreront leurs secrets afin que les "Ecraseurs de crabes" ne sombrent pas dans l'oubli !

Pierre ROUAUD

HISTOIRE DE PECHE

Depuis fort longtemps la pêche à la lamproie se pratiquait en Loire, la chaire de ce poisson était très appréciée dans la région, ce n'était pas encore un plat de luxe.

Actuellement cette ressource s'est quelque peu tarie et le nombre de pêcheurs professionnels spécialisés pourrait se compter sur les doigts de la main.

En 1856 sous le Second Empire cette industrie saisonnière fait vivre dans la région bien des familles. Les pêcheurs se plaignent cependant d'une taxe déguisée que leur impose l'administration en l'occurrence le plombage des nasses à lamproies.

Tout n'est pas si simple, pour faire entendre leurs voix, ils adressent une supplique au Maire de Nantes pour être transmise au Préfet de Loire-Inférieure.... voyons la suite.

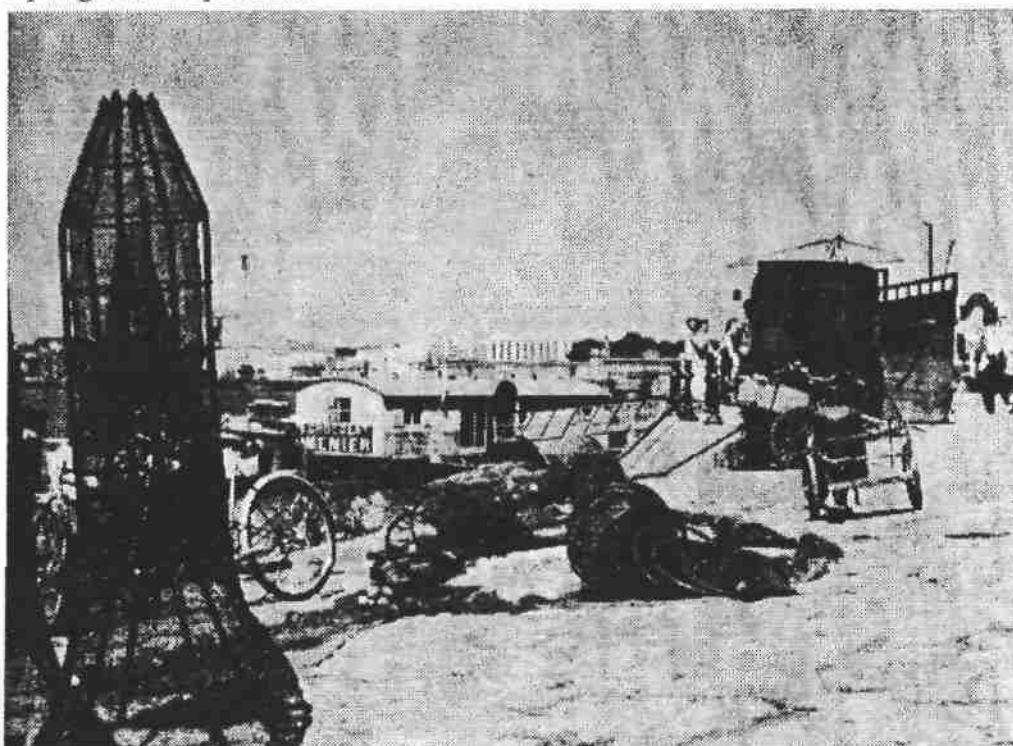
1 - Le 6 février 1856, les marins-pêcheurs demandent l'exemption de plombage des nasses à lamproies.

Monsieur le Maire

Vous êtes le protecteur naturel des pauvres marins pêcheurs, vos administrés, vous connaissez leur situation et leurs besoins mieux que personne. Ils ont récemment adressé à Monsieur le Préfet, pour être soumise à son excellence le Ministre des Finances, une pétition relative au plombage des nasses à lamproies, plombage que veut exiger l'administration des eaux et forêts depuis 2 mois seulement. Vous savez que si on a toujours plombé les engins de fil, ou filets, on n'a jamais plombé les nasses, ou engins d'osier.

Cette exigence toute nouvelle serait ruineuse pour les malheureux pêcheurs de lamproies. Une nasse ne dure qu'un an, au bout de ce temps l'osier est pourri et bon seulement à mettre au feu ; et il faut avoir un grand nombre de nasses pour pêcher la lamproie et les lever tous les jours, c'est un travail et une fatigue considérables.

S'il faut donner aux gardes 20 centimes chaque année pour plomber chaque nasse, ce sera un impôt énorme au profit des gardes et sans aucun avantage pour l'Etat qui n'en touche rien.



Sous l'Ancienne ordonnance les gardes étaient obligés de plomber les filets sans aucun salaire (ordonnance de 1669 livre 31 article 13)

Pendant quelque temps les gardes de Nantes exigeaient vingt sols par plomb, Monsieur le Préfet les a réduits à vingt centimes, c'est encore trop pour un plomb qui coûte 2 centimes.

On estime qu'il y a dans la banlieue de Nantes au moins 200 pêcheurs ; chacun a de 60 à 150 nasses supposons 100, terme moyen ; cela fait 20.000 nasses qui à 20 centimes donneraient un produit de 4000 Frs de gratification à répartir entre le brigadier et les gardes.

Cette charge est exorbitante pour des malheureux et en raison de nasses qui ne durent qu'une seule saison

Orléans, le 23 février 1875.

M. le Ministre P. à M. le Préfet de l'arrondissement de Orléans.

M. le Préfet, les marins pêcheurs de l'arrondissement de Orléans ont en instance auprès de M. le Ministre des finances pour obtenir d'être exonérés des frais de plombage applicables aux nappes ou engins d'oviers dont ils font usage pour la pêche de la Lamproe.

Les pétitionnaires exposent que ce n'est que depuis deux mois que l'administration des eaux exerce sur eux son droit de nappes d'oviers au plombage. Cette exigence leur paraît d'autant plus exorbitante que la pêche de ce poisson ne dure que cinq mois, du 1^{er} décembre au 31 mai, que cette industrie spéciale du département de la Loire Inférieure, elle se localise à Orléans dans la question des droits, de plus, on dit qu'il y a un temps de la commune de ce genre que les pêcheurs de la commune de ce genre et de ce genre.

Cette réclamation me paraît fondée. La population qui la motive finit dans l'impôt population des pêcheurs maritime est une de ces classes laborieuses les plus méritantes par son esprit d'ordre son patriotisme son dévouement à son pays, enfin par les services militaires que la plupart d'entre eux ont accomplis sous le drapeau de la République. Je vous prie donc Monsieur le Préfet de vouloir bien prendre en toute considération le demandeur d'exonération de droits de plombage formé par les pétitionnaires et de l'appuyer de votre côté auprès de M. le Ministre des finances pour lui obtenir un résultat favorable. Recevez, etc.

* et que les nappes après une année de service sont en état de servir

* Elle est d'ailleurs généralement d'usage



de pêche du 1er décembre au 1er mai environ (5 mois).

Les pauvres marins pêcheurs seront évidemment obligés d'abandonner la pêche de la lamproie si on les soumet à une pareille exigence.

Cependant cette industrie est toute spéciale au département de la Loire-Inférieure ; car dans toute la Haute-Loire et même au dessous d'INGRANDES et de la Meilleraie on ne connaît pas cette pêche.

Un grand nombre de lamproies étaient expédiées pour Paris dans des bascules (1) et aujourd'hui elles s'y rendent par le chemin de fer. Il n'y a que les malheureux pêcheurs des Ponts, de Trentemoult Rezé et îles voisines qui vivent de ce genre de pêche. Pour leur donner des moyens d'existence il est important de ne pas anéantir cette industrie, il est également utile de la conserver pour l'approvisionnement de la ville surtout dans la saison du Carême époque à laquelle les lamproies, saumons et aloses remontent dans nos rivières.

Il importe également à l'Etat surtout aujourd'hui que l'on favorise la pêche le plus possible dans les limites de l'inscription Maritime afin de se procurer des matelots.

Au lieu de cela l'Administration des Eaux et forêts accable les marins pêcheurs de vexations de toute nature ou ne cesse de les harceler de procès verbaux pour des bagatelles par exemple si sur trois plombs il en manque un perdu ou brisé les gardes-pêche verbalisent, en outre, depuis un ou deux mois ils les soumettent à la formalité du plombage pour les nasses ce qui ne s'est jamais fait depuis 200 ans pas même depuis la loi nouvelle qui est de 1829.

Toutes ces tracasseries n'auraient pas lieu si comme au temps de l'ordonnance de 1669 le plombage était gratuit. Mais les gardes ayant pour eux rétribution pour les frais de plombage ils ne cherchent qu'à en augmenter sans cesse le produit par des exigences nouvelles.

Monsieur le Préfet a déjà eu la bonté d'adresser à ce sujet des observations à son excellence le Ministre des finances.

Qu'il vous plaise Monsieur le Maire d'avoir la bonté de recommander également les pauvres marins pêcheurs à la sollicitude de ce même ministre pour empêcher que l'on étende aux nasses en osier la formalité du plombage auquel elles n'ont jamais été soumises.

Comment dans une année aussi rigoureuse a-t-on pu songer à augmenter les charges de malheureux que leur misère oblige la ville de Nantes à voter des secours extraordinaires pour les soulager.

Les exposants ont l'honneur d'être Monsieur le

Maire vos très humbles serviteurs.

Signé Hubert - Viau - La Noë - Aguesse - Aguesse Auguste

2 - Le 23 février 1856, le Maire de Nantes transmet cette demande au Préfet en prenant fait et cause pour les pêcheurs, il fait ressortir la précarité et la dureté de leur situation.

Monsieur Le Préfet

Les marins pêcheurs de l'arrondissement de Nantes sont en instance auprès de Monsieur le Ministre des Finances pour obtenir d'être exonérés des frais de plombage applicables aux nasses ou engins d'osier dont il font usage pour la pêche de la lamproie.

Les pétitionnaires exposent que ce n'est que depuis deux mois que l'administration des eaux et forêts veut soumettre les nasses d'osier au plombage. Cette exigence leur paraît d'autant plus exorbitante que la pêche de ce poisson ne dure que cinq mois du 1er Décembre au 1er Mai et que la nasse après une année d'immersion, la plupart du temps sont hors d'état de servir, et que cette industrie spéciale au département de la Loire-Inférieure ne comprend guère que les pêcheurs de Nantes et de Rezé.

Cette réclamation me paraît fondée, la population des pêcheurs maritimes est une des classes laborieuses les plus méritantes par son esprit d'ordre, son patriotisme, son dévouement à l'empereur enfin par les services militaires que la plupart d'entre eux ont accompli sous les drapeaux, elle est d'ailleurs généralement peu aisée.

Je vous prie donc Monsieur le Préfet de vouloir bien prendre en sérieuse considération la demande d'exonération pour les pétitionnaires et de l'appuyer auprès de Monsieur le Ministre des Finances pour leur obtenir un résultat favorable.

Recevez, Monsieur le Préfet, etc...

3 - Le 17 Mars 1856, Le Préfet ayant transmis la demande au Ministre des Finances répercute la réponse, c'est un "non catégorique" pas question de déroger au règlement. Pour corser le tout, très technicien ce préfet donne un cours sur la façon d'attacher les plombs sur les nasses à lamproie. Réponse du Préfet de Loire Atlantique au Maire de Nantes.

Monsieur le Maire.

Les pêcheurs qui exercent leur industrie dans les Eaux de la Loire m'ont adressé directement et par votre intermédiaire des réclamations au sujet des inconvénients du plombage des engins d'osier désignés sous le nom de nasses et qu'ils emploient particulièrement pour la pêche de la lamproie.

Les pêcheurs exposent qu'à raison du séjour prolongé des nasses dans l'eau et ensuite sur le rivage où on les fait sécher, les plombs qui sont attachés à ces nasses par des liens de fil, peuvent malgré toutes les précautions se détacher accidentellement ou être arrachés avec intention. En présence de cette double éventualité les pêcheurs craignent de se trouver continuellement exposés à des procès-verbaux de délit auxquels ils n'ont aucun moyen de se soustraire.

J'ai soumis ces observations à Monsieur le Ministre des Finances. Par sa dépêche du 7 mars courant, son Excellence m'a fait observer d'abord qu'il ne saurait être question de dispenser les pêcheurs de l'obligation de faire plomber les nasses dont ils font usage, qu'en effet les termes de la loi de 1829 en prescrivant le plombage de tous les filets ou engin quelconque n'admettent aucune distinction entre les instruments qu'ils soient faits avec du fil, du jonc, ou de l'osier.

Quant au mode d'application des prescriptions relatives au plombage Monsieur le Ministre s'exprime ainsi : "Les pêcheurs voudraient vainement se prévaloir des tolérances qui antérieurement au nouveau règlement d'administration locale mis en vigueur par décret impérial du 21 novembre dernier ont permis l'usage de nasses non plombées"

Ces tolérances étaient le résultat d'un régime exceptionnel et transitoire auquel a succédé l'application stricte des règlements sur la pêche.

Or les pêcheurs, du moins ceux de l'inscription Maritime ne sauraient être admis à se plaindre de ce retour à l'état normal puisqu'il a coïncidé pour eux avec l'abandon du libre exercice de la pêche aux abords des ponts de Nantes.

Mais si, par les considérations qui précèdent le plombage doit être maintenu sur les nasses comme sur les autres filets rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction aux pêcheurs en apportant dans le mode de plombage les améliorations constatées par l'expérience.

L'administration des Forêts est déjà entrée dans cette voie en substituant aux liens de fil qui attachent les plombs un gros fil de laiton assez solide pour résister à toutes les causes probables de destruction. On a soin en outre de placer les plombs dans l'intérieur de la nasse à l'abri de tout choc, et il y sont attachés aussi longtemps que l'engin de pêche est lui même en état de service.

D'après les renseignements qui nous sont transmis ce mode de plombage paraît devoir atteindre le but qu'on se propose.

Il y a donc lieu de croire qu'il suffira pour prévenir la disparition accidentelle des plombs et garantir ainsi la responsabilité des pêcheurs contre les éventualités dont ils se préoccupent, au surplus c'est à tort que ces derniers supposent devoir être l'objet d'une sévérité excessive des agents supérieurs ont au contraire donné pour instructions à leurs subordonnés chargés de la surveillance de la pêche d'une tolérance raisonnable pour les infractions qui ne résultent que d'une méprise ou d'un accident.

Au moyen de ces diverses précautions l'administration des Forêts me paraît avoir été au devant des réclamations des pêcheurs en donnant à leur industrie toutes les garanties compatibles avec l'exercice des règlements.

J'ai lieu d'espérer Monsieur le Maire que les pêcheurs apprécieront les intentions dont l'administration est animée à leur égard et qu'en se soumettant aux prescriptions de plombage dans les conditions énumérées ci-dessus ils rendront plus facile la surveillance que l'administration des eaux, etc...

C'est ce qui s'appelle "noyer le poisson"
PIERRE ROUAUD

SOURCES : Archives municipales de NANTES

(1) Bascules : Bateaux-viviers à fond plat qui remontaient rivières et canaux à la voile et par halage approvisionnaient Paris en poisson frais.

HISTOIRE

L'ESPIONNAGE À REZÉ PENDANT LA RÉVOLUTION

Les archives anglaises recèlent de nombreuses pièces relatives à la Révolution française. Mr du Boisrouvray conservateur des Archives Départementales de la Loire-Atlantique est ainsi allé à Londres répertorier celles qui concernaient Nantes et sa région.

L'une d'elles est du plus grand intérêt pour Rezé en ce sens qu'elle nous prouve que les activités d'espionnage et la correspondance entre la Vendée insurgée et Londres transitèrent bien par Nantes et conséquemment par Rezé.

On sait qu'après la trêve signée à la Jaunaye au début de l'année 1795, il y eut une reprise d'armes marquée par le débarquement de l'armée émigrée à Quiberon fin juin 1795. Celle-ci devait être écrasée dans la presqu'île par l'armée républicaine de Hoche. Parallèlement, les Anglais qui avaient transporté l'armée royaliste jusqu'aux côtes bretonnes, envoyaient des émissaires auprès de Charette pour faire le point de la situation en Vendée.

Le comte de Serent et Lord Granville furent les initiateurs de cette mission. Le choix de leurs espions porte sur le Baron de Nantiat et un nommé Butler. Ce dernier est peut-être un parent des Hay de Slade, propriétaires de la Brosse à Rezé et émigrés. Mme Hay est née Butler de Galway.

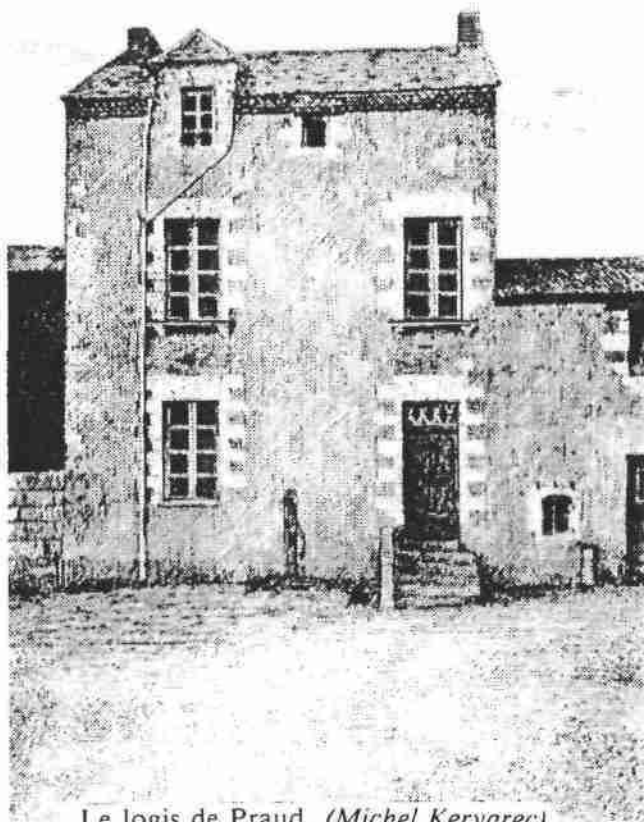
Nantiat et Butler vont mener leur mission avec hardiesse et intelligence. Nantiat a écrit un rapport à Lord Granville sur son voyage. C'est de là que viennent ces informations. Nantiat imagina de se grimer

en négociant américain et fit armer un sloop d'un autre pays neutre le Danemark, la Marie-Elisabeth, à destination de Nantes. Il obtint de Lord Windham l'accès aux arsenaux de la Royale Navy et s'y procura une cargaison de denrées introuvables à Nantes du fait de la guerre. Le capitaine danois était entièrement de connivence et fit même un rapport très précis sur l'île de Noirmoutier où il dut présenter aux autorités de la République les raisons qui l'emmenaient à Nantes... les raisons commerciales bien sûr. Selon lui les 300 soldats républicains stationnant dans l'île étaient dénués de tout, allaient quasiment pieds nus et dans un état de santé lamentable.

Le sloop alla s'amarrer à Paimboeuf, Nantiat et Butler partant pour Nantes négocier leur cargaison. A Nantes ils établirent le contact avec Bridon, ancien capitaine marchand devenu négociant et dont ils connaissaient la mentalité. Républicain de la première heure, Bridon était l'acquéreur du presbytère de Rezé vendu comme bien national. Il était facile à aveugler si on lui faisait miroiter la possibilité de faire fortune. Il réagit comme ils l'attendaient et se fit leur protecteur, les amenant à la municipalité où il avait ses entrées. Les deux espions furent reçus on ne peut mieux par celle-ci, le Comité de Sur-

veillance et les autorités départementales.

Le commandant du port de Paimboeuf avait écrit un rapport perspicace où il s'étonnait que le navire eût pu échapper à la flotte anglaise qui croisait constamment dans les zones traversées. Mais l'appât du gain était tel qu'il empêchait la plus élémentaire prudence. Bridon et son ami Leroy,



Le logis de Praud. (Michel Kervarec)

membres de la municipalité s'étaient de toutes façons trop avancés dans leur protection des deux espions sans devenir suspects eux-mêmes s'ils revenaient en arrière. Ils négocièrent donc la vente de la cargaison et travaillèrent à en constituer une de vin et d'eau de vie pour repartir.

On leur avait indiqué un contact à Nantes, la veuve d'un capitaine marchand, Mme Cazal, royaliste, le but étant de rencontrer Charette. Mme Cazal mit les deux hommes en contact avec Souriceau, entrepreneur de maçonnerie. Celui-ci, après avoir pris toutes les précautions requises, aménagea un rendez-vous avec la soeur de Charette qui se cachait à Nantes. Cette dernière fit parvenir à son frère divers paquets que les deux espions avaient amenés pour lui. Le chef vendéen était alors à Belleville-sur-Vie et il n'était pas question pour Nantiat de s'éloigner de Nantes trop longtemps sans que son absence fut remarquée. Il fallait donc que Charette se rapproche de Nantes pour qu'une entrevue ait lieu. Souriceau, qui, grâce à son métier, pouvait se déplacer aisément et passer la Loire se chargea des tractations.

Il revint de Belleville le 22 Juillet. Dès le lendemain à l'aube Charette devait se trouver à St Philbert où devait avoir lieu la rencontre.

"En conséquence, écrit Nantiat, il fallait que je sortisse de la ville le jour même avant la nuit, afin d'être à 10 heures du soir à Rezé qui est éloigné d'une demi-lieue et où je trouverais des chevaux et une escorte de cavalerie..."

Comme on ne pouvait sortir de Nantes sans contrôle, Souriceau fut encore mis à contribution.

Nantiat continue "à 6 heures du soir, en plein jour par conséquent, affublé d'un habit de maçon, des outils et un baquet de chaux sur les épaules et conduit par mon fidèle Souriceau, une toise à la main, je traversai la ville et passai tous les ponts excepté le Pont-Rousseau qui est le dernier et le plus soigneusement gardé. Un peu avant d'y arriver, nous trouvâmes dans la rue un chirurgien (Mr Mina) qui, sans nous rien dire, marcha devant nous et nous conduisit par des petites rues et des jardins à une maison de campagne juste le long du dernier bras de la rivière, et tout près du poste. Arrivé là, Madame de (je n'ai pas su son nom mais c'est la soeur de M. de Monti), à qui appartient la maison, me reçut avec empressement et me cacha soigneusement jusqu'à la nuit, je trouvais dans l'endroit où l'on me renferma, un chirurgien qui venait des Chouans de la Loire et allait soigner des malades de l'armée de Stofflet. Quand il fut bien nuit, en me faisant escalader plusieurs murs, on me conduisit de jardin en jardin jusqu'à un bateau avec lequel je

passai la rivière. La femme du batelier me conduisit à Rezé chez Mme Bascher. C'est la nièce de Mr Bascher qui a débarqué à Quiberon et qui, de là, a été rejoindre le Général Charette. Cette dame ainsi que sa fille me reçut avec empressement. Elle m'apprit que M. de la Robrie, commandant de la cavalerie, était venu dans le village avec une escorte pour me recevoir et me conduire, mais que le hasard ayant fait sortir de Nantes un corps de troupe assez considérable, il avait été obligé de se retirer, après avoir donné l'ordre à un officier de la paroisse de me fournir deux chevaux et de me conduire.

J'attendis les chevaux jusqu'à minuit, alors je partis et courus par des chemins creux bordés de haies, et comme la nuit était très noire, mon cheval tomba très souvent et, entre autres, au milieu de la rivière qu'il me fallut passer à gué au Pont St Martin. J'arrive à la pointe du jour le 23 au petit camp de cavalerie où je devais trouver le général et il n'y était pas encore rendu et n'y vint qu'à 9 heures du matin..."

Le compte-rendu des entretiens de Nantiat avec Charette est du plus haut intérêt pour qui s'intéresse aux Guerres de Vendée mais ne peut être relaté ici. Je résume quelques points qui m'ont paru intéressants même s'ils ne font que confirmer ce que l'on savait.

Tout d'abord Charette montre une extrême méfiance vis-à-vis de l'Angleterre et de ses intentions malgré les assurances de Nantiat. Les 2 hommes n'ont que des informations partielles sur l'affaire de Quiberon. Ils savent que les leurs se sont fait enfermer dans la presqu'île, mais l'affaire est encore en cours et ils ne peuvent connaître le désastre qui allait suivre.

Nantiat assure que Lord Windham lui a donné des lettres de crédit sur une maison de commerce de Nantes pour procurer de l'argent à la Vendée. La maison en question (Babu) est tout-à-fait acquise à la République et, à son insu, devait ainsi livrer 10 000 louis aux insurgés. A Nantiat qui lui propose de trouver une filière plus sûre, Charette répond qu'il n'a rien à lui proposer, qu'il n'a pas de contact dans le Négoce nantais, même s'il sait qu'il y a des partisans. De toutes façons, Charette dit répugner à recevoir de l'argent. Ce qu'il veut c'est des souliers, des vêtements et surtout de la poudre. Il confirme ce que l'on savait de sa brutalité : "Je suis habitué à ne payer mes soldats qu'avec des coups de bâton quand ils ne font pas leur devoir, et je ne veux pas leur donner une autre habitude qui les gâterait."

Sur l'état de ses forces Charette exagère beaucoup mais peut-être se croit-il encore capable de rassembler 200 000 hommes comme il le dit, si un prince débarquait. Lorsque ce cas se présentera, il

en rassemblera le dixième.

En définitive il est bien obligé d'accepter l'argent même s'il se dit contraint et forcé.

Concernant le comte de Puisaye qui dirige l'opération de Quiberon il affiche le plus complet mépris. Il le considère comme un intrigant, un incapable et un lâche : "Croyez-vous bien encore que Mr de Puisaye, lorsque d'Hervilly a pris le Fort-Penthièvre, au lieu de se trouver à l'attaque, se trouvait loin de là, sur le bord de la mer, à manger tranquillement des huîtres!...". Charette tient ses informations d'un groupe de 5 ou 6 émigrés dont le Rezéen Bascher qui, réembarqués par les Anglais à Quiberon ont été descendus sur la côte vendéenne et ont gagné ses rangs.

Concernant les raisons qui lui ont fait signer le Traité de la Jaunaye avec les Républicains, puis reprendre les armes, Charette dit "J'ai cru mon honneur engagé à rompre la paix avec la République, parce qu'on m'avait trompé, et que le roi n'était pas rétabli."

Ainsi il confirme que certains négociateurs de la Jaunaye lui avaient donné l'assurance d'une restauration de la Monarchie, sans préciser toutefois que la reprise des combats était liée à la mort du fils de Louis XVI. Il précise le nom de ceux qui lui ont donné ces assurances : le représentant Ruelle et le général Canclaux lui-même, qui, sous la Restauration, et ceci explique sans doute cela, reprendra ses titres nobiliaires.

Alors que le dîner s'achève, arrivent au camp de Charette neuf canonniers du Château de Nantes. Ils avaient été précédés de neuf autres ce qui montre la déliquescence des forces républicaines à cette époque. Ces hommes demandent à servir dans les rangs vendéens. Nantiat note en parcourant les rangs insurgés que Charette n'est pas si obéi qu'il le dit de ses officiers et que ceux-ci interprètent tout à fait à leur gré les directives de leur chef.

Concernant l'envoi d'un messenger de Charette en Angleterre, Nantiat propose que celui-ci parte immédiatement et, s'il ne cite pas Rezé comme port de départ, il y pense fortement. Il dit : "J'ai appris que vous aviez dans votre cavalerie des fils de pêcheurs et que leurs pères sont des gens très sûrs. Votre envoyé ira chez l'un d'eux qui demandera une permission pour aller pêcher à l'embouchure de la Loire et de prendre deux matelots. Votre envoyé sera l'un des matelots. La barque qui les portera, sortie de la rivière, longera la côte sur le soir et se rendra dans la baie de Quiberon où est le commandant Warren à qui votre envoyé portera

une lettre de notre part et la demande de le faire conduire tout de suite en Angleterre par un aviso...".

C'est Charette de la Colinière, cousin du général, arrivé tout récemment en Vendée, qui sera envoyé.

Les pêcheurs de Rezé, on le sait, connaissent parfaitement la baie de Quiberon, leur lieu de pêche traditionnel. Un fort groupe de jeunes pêcheurs de la Haute-Ile avaient rejoint Charette où ils servaient effectivement dans la cavalerie sous les ordres de la Robrie. Charette, à la fin de la rencontre, en réponse à ce que lui dit Nantiat des souhaits du roi (selon eux) qui étaient de pardonner plutôt que de punir ceux qui avaient servi la République mais reconnaissent leurs erreurs, dit qu'il y avait une catégorie de gens qui ne méritaient aucune pitié, les habitants de la Vendée qui s'étaient réfugiés en ville et qui avaient pris la tête des troupes républicaines.

Nantiat écrit "Le Général eut la bonté de me presser de rester pour causer encore avec lui, mais je lui représentai la nécessité de mon retour à Nantes pour qu'on ne s'aperçut pas de mon absence et le pria de me laisser partir, il me fit donner des chevaux et trois cavaliers pour me conduire. Après avoir pris congé de lui, je montai sur des chevaux de brigands qui me conduisirent à Rezé en trois heures quoique les quatre lieues qu'on y compte en valent plus de six. J'éprouvai que les chevaux ne sont arrêtés ni par les haies, ni par les fossés".

"J'arrivais chez Mme Bascher d'où j'étais parti (au manoir de Praud), je ne pus rentrer ce soir là parce que je ne pus faire avertir mon batelier et qu'un pêcheur que je fis demander ne le trouva pas chez lui. Le lendemain je fus mené, à la pointe du jour, chez un meunier, bon royaliste, qui se chargea de me faire rentrer à Nantes en me menant avec lui comme son garçon. Il m'habilla en conséquence mais, ensuite, ayant réfléchi que tous les meuniers qui entraient par le Pont Rousseau étaient connus du commissaire, il craignit qu'on connut que je n'étais pas du nombre et qu'on m'arrêta et il me pria d'attendre jusqu'au soir. Je passai la journée chez lui où il me traita de son mieux, quand il fit nuit, on me conduisit chez un pêcheur qui me prit dans son bateau, me remontant la rivière en évitant les vaisseaux armés, et me déposa sur les quais au milieu de la ville, à 11 heures du soir.

Tout ceci nous montre à souhait qu'il était somme toute facile de trouver à Rezé tout un

réseau de complicités pour déjouer la vigilance républicaine.

Pendant l'absence de Nantiat, Butler avait fait tout un travail de "relation" et ni Bridon ni Leroy ne soupçonnèrent quoi que ce soit au sujet de l'absence de Nantiat.

Tout marchait on ne peut mieux pour les deux espions mais ils rencontrèrent un échec total chez les négociants nantais pour faire valider leurs lettres de crédit. Là-dessus ils apprirent le désastre de Quiberon. Ils décidèrent de reprendre le chemin de l'Angleterre et envoyèrent Souriceau prévenir Charette de ce contretemps.

"Alors que Souriceau partait pour la Vendée, écrit Nantiat, nous dînâmes, le comte de Butler et moi, chez un officier municipal. A force de vanter la beauté de l'aspect des campagnes qui environnent Nantes nous le forçâmes à nous donner une permission pour entrer et sortir librement par toutes les portes et cela pendant dix jours. C'est une faveur et une marque de confiance qui n'est accordée à aucun habitant."

Ainsi les deux hommes relevèrent-ils tout le système de défense longeant la Loire. Ils en faisaient de même près de la route de Paris lorsqu'ils furent interceptés par un groupe de Chouans qui, à cette époque, contrôlaient complètement les accès à la ville. Nantiat écrit "comme il est très certain que, parmi les Chouans, il en est beaucoup qui, pour avoir la dépouille des gens qu'ils prennent, les fusillent sans les conduire à leurs chefs, nous jugeâmes devoir nous faire connaître". Par chance pour eux, ces chouans-là étaient d'authentiques royalistes. Ils nous amenèrent vers leur chef qui n'était pas là. Nantiat écrit : "Nous fûmes conduits chez Mr LeMasne, homme bien né et très bien pensant quoique nous n'eussions sur nous rien pour nous faire reconnaître. Comme j'étais en rapport à Nantes avec quelques amis et parent de Mr LeMasne, en lui racontant plusieurs particularités, je lui eus bientôt inspiré de la confiance."

De là les deux hommes furent reconduits sur les bords de l'Erdre où ils dormirent chez un blanchisseur qui, le lendemain, leur fit traverser la rivière, leur indiquant les chemins à prendre pour éviter les postes et les patrouilles. Ils rentrèrent en ville sans problème et, une fois de plus, endormirent leurs hôtes qui s'étonnaient de leur absence d'un jour. Les jours restants, ils prirent tous les contacts voulus avec les royalistes de Nantes. Les commentaires de Nantiat sont précieux pour l'histoire locale. Son jugement sur Charette est un des plus impor-

tants qui soit. Il le tient en profonde estime mais, écrit-il " je ne lui ai pas perçu beaucoup de connaissances acquises et il ne m'a pas paru très propre à embrasser les détails des grandes affaires. Il parle de la guerre même plus en partisan qu'en général... J'ai vu qu'il verrait avec peine et supporterait difficilement qu'on lui donnât quelque supérieur autre qu'un prince et que même on prétendit le diriger... Pour y parvenir sans inconvénient, il est à propos de lui donner quelques personnes qui, aux connaissances nécessaires, joignent assez de liant et d'adresse pour le diriger sans qu'il s'en aperçoive, en sorte qu'il croie n'agir que d'après ses propres idées lorsqu'il agira le plus souvent d'après celles d'autrui".

Le chef vendéen était utile à une certaine politique mais était-ce bien la sienne ?

En tout cas le témoignage de Nantiat, pour ce qui nous concerne, est des plus précieux. Je n'en disposais pas lors de la rédaction de mon ouvrage sur la Révolution à REZE. Il apporte un complément important.

Michel KERVAREC

